

REPUBLIQUE TUNISIENNE

*

MINISTERE DE LA SANTE

*

DIRECTION DE LA PHARMACIE
ET DU MEDICAMENT

Tunis, le ..2..8. MARS 2016

AVIS

Afin de faciliter l'accès aux échanges de courriers, les agences de promotions et d'informations médicales et scientifiques qui souhaitent recevoir une copie des courriers relatifs aux demandes d'enregistrement des spécialités pharmaceutiques des laboratoires qu'ils représentent en Tunisie sont priées de déposer à la DPM (bureau L607 6^{ème} Etage) :

- Un courrier officiel du laboratoire titulaire autorisant l'envoi des dits courriers au bureau sus-cité ;
- Adresse postale et adresse E-mail en Tunisie.

Ministère de la Santé
Chargée de Mission
Unité de la Pharmacie et du Médicament
Signée: Pr. Ag. Ines Tradi Ep. Dridi